

[Voir la version en ligne](#)

Gardez les Caps

Et si l'Océan et la Biodiversité marine pouvaient plaider contre l'État afin de faire respecter leurs droits dans le déploiement des centrales électriques éoliennes en mer ?

WILD LEGAL SEA SHEPHERD L'ACADEMIE DU CLIMAT • LIVE

Usbek & Rica Socialter L'écologie Techno21 Wikipédia à l'épreuve Be-Coworking

WILD LEGAL présente

ÉOLIEN OFFSHORE

PLAIDOIRIES FINALES

UNE SIMULATION DU PROCÈS
DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

SAMEDI
17 JUIN 2023 10H00

En direct de l'Académie du Climat

17 juin
Académie
du Climat
10 heures



Assistez au procès simulé Droits de l'Océan // Éolien Offshore organisé par Wild Legal



Chères amies,
Chers amis,

Comment concilier transition énergétique et besoins fondamentaux du Vivant ? Le déploiement annoncé par l'État des énergies " vertes " et de l'économie " bleue ", se révèle dans bien des projets incompatible avec les exigences **légales** de protection de la biodiversité. En baie de Saint-Brieuc, nous en avons fait l'amère expérience avec la centrale éolienne d'Iberdrola accompagnée d'une régression continue du droit environnemental.

C'est pourquoi, aux côtés de Sea Shepherd France et de l'association Défense des milieux aquatiques, nous avons engagé Gardez les Caps dans le programme de l'ONG Wild Legal (Droit du sauvage), une ONG de juristes qui défend celles et ceux qui ne peuvent s'exprimer avec notre langage, soit l'entièreté du Vivant, espèces et habitats, avec l'objectif de faire respecter et évoluer le droit environnemental.

Wild Legal dont l'avocate Marine Calmet est la présidente, organise chaque année un procès fictif de défense d'une entité naturelle reliée à une actualité. La Baie de Saint-Brieuc a été retenue pour illustrer le procès de 2023 centré sur le Document Stratégique de Façade (DSF) qui planifie les usages de la mer.

Ce procès est l'aboutissement d'une année de travail et de collaboration entre étudiant-es juristes en fin d'études, associations, professionnels du droit et expert-es scientifiques.

 Il se tiendra **Samedi 17 juin, de 10h à 13h**, à l'Académie du Climat
 **Académie du Climat** (2 place Baudoyer – Paris 4e)
Métro : Hôtel de Ville (lignes 1 et 11) – Saint-Paul (ligne 1) – Pont Marie (ligne 7)

Il sera retransmis en direct, permettant d'y participer.

Pour cela, **il faut s'inscrire via Hello Asso** :

<https://www.helloasso.com/associations/wild-legal/evenements/eolien-offshore-une-simulation-de-proces-du-document-strategique-de-facade>

Composition du Tribunal

Le procès prend la forme d'une simulation de procès administratif devant le Conseil d'État.

LES DEMANDEURS

Gardez les Caps, Sea Shepherd, Défense des Milieux Aquatiques

LES EXPERTS auditionnés

Maxime Zucca, écologue - ornithologue, membre du Conseil National de Protection de la Nature.

Jules Boileau, Docteur en géographie et aménagement de l'espace, expert de l'intégration de la séquence ERC dans la planification territoriale.

LES DÉFENDEURS

Le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ainsi que le Ministère de la transition énergétique.

LES AVOCAT·ES

Les avocat·es sont issu·es des équipes finalistes du tournoi Wild Legal :

Pour les associations en demande : **Julie Leroy, Marie Pauner, Clara Carbonnel** (Equipe Monera)

Pour les ministères en défense : **Amandine Dallest, Hugo Breuille** (Equipe Animalia)

LES MAGISTRATES

Le corps magistral sera composé d'un panel de jury professionnel du droit :

Clémentine Baldon, avocate au barreau de Paris.

Anne Lecourbe, présidente honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Catherine Ribot, professeure de Droit Public à l'Université de Montpellier.

ET APRÈS ?

À l'issue de ces audiences, l'intégralité des travaux réalisés par l'association et les étudiant-es sera mise à disposition des associations Sea Shepherd, Gardez les Caps et Défense des Milieux Aquatiques dans la perspective d'une action en justice.

Rappel du contexte

Dans le cadre de la Stratégie de l'Union Européenne pour les énergies renouvelables en mer, **près de 50 parcs éoliens offshore devraient être construits en France d'ici 2050** pour atteindre l'objectif de 42,5% d'énergies renouvelables.

En Bretagne et en Pays de Loire, trois "parcs" éoliens en mer posés (non flottants) sont prévus dans la planification du littoral (Document Stratégique de Façade -DSF- Nord Atlantique-Manche Ouest), à moins de 20 km des côtes, c'est à dire **dans la bande côtière** la plus riche en biodiversité, et **en plein coeur des zones de pêche artisanale** gérées de manière responsable.

Risques acoustiques, pertes d'habitats, collisions, pollutions à l'aluminium, les conséquences néfastes directes des parcs éoliens sur la faune marine font l'objet d'une inquiétude accrue des scientifiques et associations de protection de la nature.

L'état lacunaire des connaissances sur le milieu marin, **le manque de recul sur les effets cummulés** ne permettent pas aux scientifiques de définir les impacts précis des centrales éoliennes offshore sur le vivant. Or, l'erreur n'est pas permise, le principe de précaution doit s'imposer.

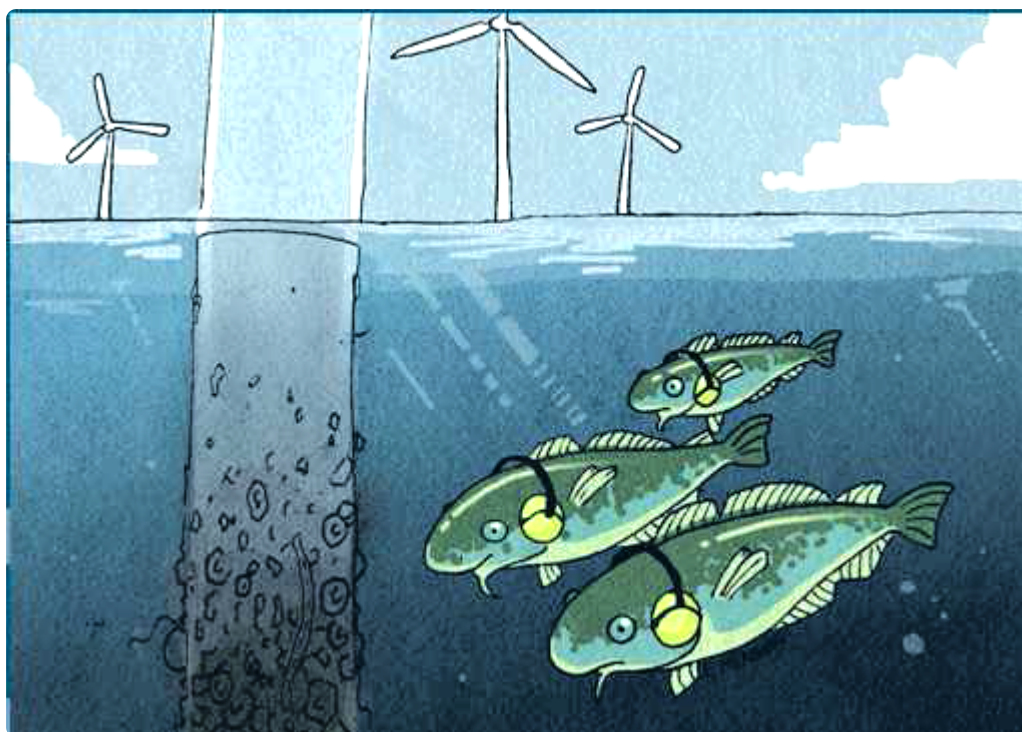
La planification française de l'éolien offshore privilégie les intérêts économiques aux critères environnementaux. L'identification des zones destinées à accueillir les centrales éoliennes s'est faite sans prise en compte réelle de la biodiversité qui s'y trouve, conduisant à placer ces infrastructures industrielles dans des zones d'une grande richesse écologique et ce, sans application cohérente de la séquence "éviter, réduire compenser" (ERC).

Cette obligation légale oblige à la fois les particuliers et l'État. Elle a pour objectif prioritaire d'éviter toute atteinte à l'environnement, de réduire celles

qui n'auraient pu être suffisamment évitées, et de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Face à cette carence, le programme Wild Legal, Sea Shepherd France, les associations Gardez les Caps et Défense des Milieux Aquatiques, ont collaboré pour incuber une action en justice visant la révision ou l'abrogation du Document Stratégique de Façade Atlantique Nord Manche Ouest et la suspension des projets de centrales éoliennes offshore, afin d'empêcher que de nouvelles atteintes soient portées à l'intégrité des écosystèmes marins du littoral français.

Ce procès-simulé est l'occasion d'étudier l'opportunité d'une nouvelle jurisprudence pour les droits de la Nature, à la recherche d'un équilibre viable entre le déploiement des énergies "vertes" et la préservation de l'environnement marin et de ses espèces.



CONTACT Association Gardez les Caps gardezlescaps@orange.fr

SITE internet
<http://gardezlescaps.org>



© 2023 Gardez les Caps
Siège social Mairie de Plévenon, rue du Cap, 22 240 Plévenon
Adresse postale 4 rue de la Ruaulté, 22 240 Plurien

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

